



Annexe : Calendrier pour la mise à jour définitive du PNEC BE 2021-2030

Ce calendrier a été préparé par le GT PNEC et comprend le rétroplanning si la mise à jour définitive du PNEC est soumise à la Commission européenne avant le 30 juin 2024. Le calendrier proposé tient compte des enseignements tirés du projet de mise à jour du PNEC BE en 2023. Ces leçons sont incluses dans un document séparé.

Calendrier	Mis à jour PNEC (art. 14)
Février 2024	<p>Recommandations spécifiques par pays reçues par la Commission européenne</p> <p>Au cours du mois de février, la Commission européenne transmettra les recommandations spécifiques au pays sur le projet de mise à jour du PNEC belge. Le GT PNEC fournira une analyse des recommandations à Concere-CNC.</p>
29 février 2024	<p>Réception de l'avis conjoint des conseils consultatifs (focus sur les parties communes du PNEC)</p> <p>Pour le 29 février au plus tard, le CFDD fournira l'avis conjoint des conseils consultatifs sur le projet de mis à jour du PNEC belge. Le GT PNEC fournit une analyse de l'avis à Concere-CNC.</p>
Mars 2024	<p>Analyse de la consultation publique nationale avec la partie interfédérale</p> <p>La consultation publique nationale sur le projet de mise à jour du PNEC belge (avec la partie interfédérale) se terminera au mois de mars. Le GT PNEC fournit une analyse des résultats à Concere-CNC.</p>
Mars 2024	<p>Résultats du TSI</p> <p>Conformément à la proposition de projet, les résultats du TSI sur l'impact socio-économique et les besoins d'investissement sont attendus pour la fin du mois de mars et seront transférés à Concere-CNC.</p>
Fin mars 2024 (TBD)	<p>Consultation régionale</p>

	<p>Suivant l'exemple de la consultation régionale qui a eu lieu dans le contexte des pays du Penta et du NSEC sous la présidence néerlandaise et qui a été facilitée et accueillie par le Benelux, une consultation similaire est envisagée sur la base des projets de mise à jour du PNEC des pays du Penta et du NSEC, en mettant l'accent sur les thèmes énergétiques transfrontaliers dans le cadre de la présidence belge (Benelux/Penta) en coopération avec la présidence danoise du NSEC.</p>
Fin avril (de préférence fin mars) 2024	<p>Contributions des entités au PNEC définitif de l'UE à remettre au GT</p> <p>Les entités remettent la mise à jour finale de leurs plans stratégiques spécifiques à l'entité au GT PNEC au plus tard à la fin du mois d'avril 2024, et de préférence à la fin du mois de mars 2024, dans les deux langues nationales et en suivi de modification par rapport à/et directement dans la contribution spécifique à l'entité du projet de mise à jour du PNEC.</p>
Mai 2024	<p>Remise du projet de texte chapeau REV PNEC</p> <p>Le GT PNEC préparera une proposition d'un texte chapeau pour la mise à jour finale du PNEC, sur la base du texte chapeau du projet de mise à jour du PNEC et de la mise à jour finale des plans spécifiques aux entités. Cette proposition sera soumise à la CNC et à Concere pour une discussion politique.</p>
Mai/ mi-juin 2024	<p>Consultations politiques</p> <p>Les textes chapeaux du PNEC BE préparés par le GT sont transmis à Concere et à la CNC pour une consultation politique. Si nécessaire, le GT prépare de nouvelles versions du/des texte(s) cadre(s) et des GTIs interfédéraux et les consultations par le biais du Comité de Concertation sont utilisées pour parvenir à un accord sur le PNEC BE d'ici le 23 juin 2024. L'idéal serait d'inclure les présidents du GT pour l'interprétation et le suivi ultérieur.</p>
23 juin 2024 au plus tard	<p>Accord politique sur le REV PNEC BE</p> <p>Un accord politique sur le PNEC BE [par l'intermédiaire du Comité de Concertation] sera conclu au plus tard le 23 juin 2024.</p>
Fin juin 2023	<p>Vérification de la mise en page et de la langue du texte approuvé</p> <p>Le texte politiquement validé est soumis à une vérification linguistique et de la mise en page (budget prévu par la décision Concere-CNC du 21/12/23) avant d'être notifié à la Commission Européenne.</p>

30 juin 2024

Projet de notification du REV PNEC BE à la Commission

Au plus tard le 30 juin 2023, le texte approuvé sera notifié à la Commission européenne par les voies appropriées, et rendu public sur le site web du PNEC.